



**COMMUNE D'ETAGNIERES
CONSEIL COMMUNAL**

MOTION A L'ATTENTION DU CONSEIL

Objet : Proposition de scission de la Commission de gestion et finances

N° 01/12-2021 – Règlement du Conseil Communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Comme évoqué lors du précédent Conseil, le nombre de sujets et la complexité des dossiers soumis à la Commission de Gestion et Finance augmente régulièrement. De ce fait, les membres de la Commission doivent faire preuve de compétences multiples et assurer un investissement régulier.

Les tâches de « Finances » relatives à la surveillance financière relèvent de fonctions comptables liées aux budgets, comptes et investissements. Le volet relatif à la « Gestion » fait quant à lui référence à un contrôle de gestion du fonctionnement de la Commune, de la Municipalité, de l'Administrations, des différents services.

Ces deux missions distinctes sont fréquemment séparées dans d'autres organisations (p.ex ASIRE) et communes vaudoises. Au vu du développement de la Commune d'Etagnières, de l'augmentation progressive de la population, du budget, de la complexité des dossiers traités et des enjeux à venir (gros investissements), les motionnaires recommandent une subdivision de la Commission de Gestion et Finances en deux commissions distinctes.

Pour garantir l'indépendance du travail des commissions, certains ajustements du règlement communal sont recommandés

CONCLUSIONS

Compte tenu de ce qui précède, les motionnaires vous proposent, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes.

Le Conseil communal d'Etagnières :

- Après avoir entendu le rapporteur des motionnaires ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

demande :

- Au bureau du Conseil communal de mandater la Commission des règlements du Conseil, afin qu'elle présente un projet de subdivision de la Commission de gestion et finances en deux commissions distinctes éponymes ;
- de proposer une modification du règlement du Conseil, en particulier de l'art. 38, pour approbation lors de la prochaine séance, début 2022 ;
- d'entreprendre les démarches auprès des autorités cantonales compétentes (DGAIC), pour garantir une mise en œuvre au 01.07.2022.

Etagnières, le 9 décembre 2021



COMMUNE D'ETAGNIERES
COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

Les motionnaires

Michael Chateain 

Bernard Guenzi 

Corine Michaud 

Alain Burri 

Karim Mariève 

Thomas Martin 